الجـــمهوريـــة الجـــزائريـــة الديـــمقراطيـــة الشعـــبيـــة
**Tagduda Tazzayrit Tamagdayt Tayerfant**


MINISTÈRE DE LA CULTURE

CENTRE NATIONAL
DE RECHERCHES PRÉHISTORIQUES,
ANTHROPOLOGIQUES ET HISTORIQUES

المركز الوطني للبحوث في عصور ما قبل التاريخ علم الإنسان والتاريخ
Centre National de Recherches Préhistoriques Anthropologiques et Historiques

وزارة الثقافة
Aylif n Yidles
المركز الوطني للبحوث في عصور
ما قبل التاريخ علم الإنسان والتاريخ
Almus Ayelnaw Unadi di Tussniwin
Uzarmezruy d Umdan d Umezruy


Ref...201.../cnrpah/19

Alger le 06 OCT 2019 الجزائر في.....

## CONSULTATION PREALABLE N°...05.../cnrpah/2019

Conformément aux articles 13 et 14 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques lance la consultation relative à « **Acquisition équipements Informatiques pour les chercheurs du CNRPAH et ses annexes**» Seuls les soumissionnaires qualifiés et spécialisés peuvent consulter et retirer le cahier des charges de la consultation auprès **Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques**

**Sis 03 Rue FD Roosevelt Alger**

Les offres doivent être accompagnées des pièces réglementaires en cours de validité copies conformes décrites ci-après :

**I – Dossier de candidature :**

**Doit contenir** :

A. La déclaration de candidature (renseignée, datée et signée) ;
B. La déclaration de probité (renseignée, datée et signée) ;
C. Les références professionnelles (attestations de bonne exécution des projets réalisés au cours des 05 dernières années, délivrées par des maîtres d'ouvrages publics) datées et référenciées (copies conformes) ;
D. Les copies de mise à jour CNAS, CASNOS en cours de validité ;
E. Les statuts de la société s'agissant d'une personne morale ;

**N.B : Conformément à l'article 69 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et avant la publication de l'avis d'attribution provisoire, les pièces suivantes doivent être présentées au service contractant dans un délai de 15 jours:**

A. L'extrait de rôle (copie conforme);
B. Le registre de commerce (copie conforme) ;
C. La carte d'identification fiscale (NIF) (copie conforme) ;
D. Le casier judiciaire (original) du soumissionnaire, s'il s'agit d'une personne physique, du Gérant ou du Directeur Général de l'entreprise s'agissant d'une personne morale ;
E. La domiciliation bancaire.
F. Liste d'encadrement technique.

**II – L'offre technique** : Conformément à l'article N°67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

**Doit contenir** :

A. La déclaration à souscrire (renseignée, datée et signée) ;

B. Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif, « le service après-vente, engagement du délai de livraison, engagement de la formation, engagement de la garantie, fiche technique… ».

C. L'offre technique proprement dite établie conformément au cahier des charges de l'appel d'offres (CCAG, CPTC et le CPS) portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté » dument renseignés, paraphés, datés et signés.

**L'offre financière** : Conformément à l'article N°67 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

**Doit contenir** :

A. La lettre de soumission (renseignée, datée et signée) ;

B. Le bordereau des prix unitaires (BPU) (renseigné, daté et signé) ;

C. Le devis estimatif et quantitatif (DEQ) (renseigné, daté et signé).

Les soumissions doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière accompagnés de l'e
nsemble des pièces règlementaires décrites dans l'article 14du cahier des clauses administratives générales (CCAG), sous triple enveloppes scellées cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de la consultation.

L'enveloppe extérieure devra porter le numéro, l'objet de la consultation et la mention :

**A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES**
**CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES PREHISTORIQUES, ANTHROPOLOGIQUES ET HISTORIQUES**
**CONSULTATION N°..05../cnrpah/2019**

**« ACQUISITION ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LES CHERCHEURS DU CNRPAH ET SES ANNEXES»**

La durée de préparation des offres est fixée à 30 jours, à compter de la date de la présente lettre de consultation soit le ...06 OCT 2019.....

Le jour et l'heure limite de dépôt des offres et le jour et l'heure d'ouverture des plis relatifs aux dossiers de candidatures, correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Le dépôt des offres se fera avant douze heures (12h00).

L'ouverture des plis se fera en séance publique le dernier jour de la durée de la préparation des offres à 13h,

***Copie à :***

- Affichage du CNRPAH Siège
- Affichage du CNRPAH Station Tlemcen
- Affichage du CNRPAH Station Ain M'Lila
- Affichage du CNRPAH Station Tiaret
- Site web du centre

وزارة الثقافة

مكلف بتسيير وأمرا بالصرف للمركز الوطني للبحوث في عصور ما قبل التاريخ وعلم الإنسان والتاريخ

فريد خربوش